

FÉDÉRATION DES CANADIENS-FRANÇAIS

Bulletin de liaison No 27

Mardi 29 novembre 2022

Matière

- 1- Le Bulletin de liaison cessera d'être publié en 2023
- 2- Un fédéralisme des nations ?
- 3- Formulaire d'adhésion

Rédaction : Gilles Verrier
Édition et diffusion : Pierre Bouchard



1- Fin du Bulletin de liaison

Le no 28, à paraître en décembre, sera le dernier numéro du Bulletin de liaison. Il sera remplacé par l'envoi occasionnel de courriels aux membres et par un forum php qui est déjà en place sur le site internet de la FCF. Il n'attend plus que les participants pour lancer des sujets de discussion. Ce forum était prévu dès le départ dans le projet du site internet. Nous y reviendrons dans le numéro de décembre.

2- Un fédéralisme des nations ?

Par Gilles Verrier

Le 7 décembre sera le 22^e anniversaire de l'adoption de la loi 99 et, comme vous le savez tous, le 2^e de la demande de la Fédération des Canadiens-Français pour qu'un amendement modifie la loi pour reconnaître l'existence des Canadiens-Français. Le communiqué du 7 décembre 2000, disait entre autres ceci :

Notre modeste initiative n'a pas fait de vagues, mais admettons qu'une certaine conscientisation sur le manque de rigueur de la description du peuple québécois a commencé de se produire. Il est clair aujourd'hui que si un processus de rédaction d'une constitution du Québec devait s'enclencher, la loi 99 (2000) ne pourrait en constituer l'assise, comme on le pensait à l'époque. Cette loi est devenue suspecte aux yeux de trop de gens.

Le Québec n'est pas le lieu d'une nation unitaire

Au cours des deux ans depuis l'Appel à modifier la loi 99, j'ai commencé à me questionner à savoir si la reconnaissance des Canadiens-Français par l'État du Québec était une revendication suffisante. J'ai pris conscience que la façon dont les considérants de la loi décrivent le peuple québécois ne fait pas des habitants du Québec une nation unitaire. Les nations précolombiennes et l'élément anglo-saxons ne sauraient, selon moi et selon la loi 99, être considérés comme des minorités nationales.

C'est même le contraire. Les différentes composantes du peuple québécois forment des entités reconnues juxtaposées les unes aux autres dont l'organisation politique optimale pourrait être une fédération des nations, avec les Canadiens-Français comme la principale en importance. J'ai cheminé avec cette idée qui m'a amené à prendre connaissance de certains cas fédératifs à travers le monde. J'ai jeté un coup d'œil sur la constitution de la Fédération de Russie, puisque les cas tirés de pays étrangers peuvent renseigner sur différents modèles mis en application. Des recherches plus fouillées seraient nécessaires, comme dans le cas de la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine, notamment, qui gère des entités ethniques et religieuses différentes. J'ai aussi fait remarquer à d'autres occasions que le conflit en Ukraine a éclaté en partie en raison du refus par Kiev d'appliquer une formule fédérative en présence d'une importante diversité ethnique et religieuse au sein du pays.

Daniel Johnson et ses propositions constitutionnelles

Mon intérêt pour une approche fédérative s'est accru encore récemment quand je me suis mis à lire attentivement l'allocution d'ouverture de Daniel Johnson à la conférence constitutionnelle de février 1968, tenue à Ottawa. Johnson y proposait une formule de fédéralisme des deux nations du Canada qui se superposerait au fédéralisme des dix provinces.

Voici (sur dix) les quatre propositions les plus pertinentes faites par Daniel Johnson, le plus réformateur de tous les premiers ministres du Québec.

3. Que cette constitution ne doit pas avoir uniquement pour objet de fédérer des territoires, mais aussi d'associer dans l'égalité deux communautés linguistiques et culturelles, deux peuples fondateurs, deux sociétés, en d'autres termes, deux nations au sens socio-logique du terme;

4. Qu'il n'est aucunement nécessaire de détruire le Canada à dix pour faire le Canada à deux, mais qu'il est devenu indispensable et urgent de faire le Canada à deux pour maintenir le Canada à dix;

5. Que le Livre Premier du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton sur les langues officielles, ainsi que les autres livres qui seront publiés plus tard, devront être considérés à la lumière des faits et des principes énoncés dans l'Introduction générale du même rapport qui en constitue d'après nous la partie la plus significative;

6. Qu'en particulier, l'égalité à établir entre nos deux communautés culturelles ne dépend pas seulement d'une extension territoriale du bilinguisme, mais plus encore d'une extension des compétences du Québec, principal foyer de la nation canadienne-française;

Ce que faisait là Johnson, qui ne prononçait pas un discours électoral devant des partisans, c'était une prise de parole devant l'assemblée des onze premiers ministres du Canada, une réunion qui détenait des pouvoirs décisionnels. Il faut rendre hommage à Johnson car rien d'aussi concret n'avait été proposé auparavant dans de telles circonstances, et ça ne reviendra pas. À la rencontre suivante, Jean-Jacques Bertrand, devenu premier ministre à la mort de Johnson, reprendra plusieurs des lignes de Johnson pour faire la transition, mais l'essentiel à retenir c'est qu'il ne reprendra pas à son compte les propositions concrètes de Johnson. Ses vis-à-vis ont vite compris que le chat était mort. Quant à Lévesque, en novembre 1981, en position de faiblesse, il s'était présenté à Ottawa les mains vides. Ses propositions de changement, il les réservait aux assemblées partisans. La proposition constitutionnelle de Johnson de février 1968 a été la plus claire, la mieux adaptée au cas du Canada et certainement la plus réaliste.

Du Canada au Québec

Avançons l'horloge. Aujourd'hui, nous constatons les reculs engendrés par un manque de sérieux constitutionnel auquel il faut ajouter, facteur aggravant, le passage de l'identité canadienne-française à l'identité des Québécois de Bourassa, Lévesque et les suivants. Il serait très difficile de refaire ce que Johnson a tenté. Si un coup est encore possible, il l'est dans l'espace réduit du Québec, semble-t-il. Mais, je me dis aussi que si Québec a pu reconnaître des nations indigènes de moins de 2000 habitants, il pourrait bien reconnaître les centaines de milliers de Canadiens-Français et d'Acadiens de l'extérieur, si jamais Québec se manifestait de nouveau comme « le point d'appui » des Canadiens-Français, pour reprendre l'expression de Johnson. Quoi qu'il en soit, comme le feu peut couvrir sous les braises, les contradictions nationales demeurent au Canada et l'avenir n'a jamais dit son dernier mot.

3- Frais d'adhésion

Faites parvenir ce formulaire à l'agent de liaison de la Fédération à l'adresse de courriel Pierre.Bouchard08@videotron.ca. Nous vous contacterons pour le paiement.

Fédération des Canadiens-Français Adhésion

Nom et prénom
Adresse
Téléphone
Courriel
Facebook
Comté électoral / ou région
Votre cotisation annuelle de 20 \$ doit être réglée par virement Interac à Pierre Bouchard (Pierre.Bouchard08@videotron.ca). Avec un arrangement préalable elle peut aussi être réglée par chèque et envoi postal. Un reçu vous sera envoyé par courriel. Adhésion de soutien : 100 \$. Les paiements peuvent être étalés à raison de 10\$ par mois.
Le néo-nationalisme a rendu muette la nation canadienne-française. Pour lui redonner du poids politique, rejoignez nos rangs !